

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révoqué dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration

**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

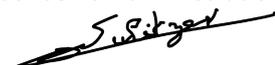
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révoqué dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

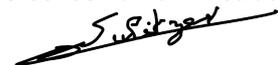
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révoqué dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

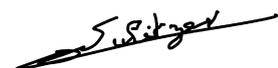
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

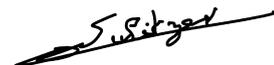
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

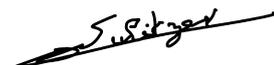
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

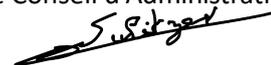
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révoqué dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

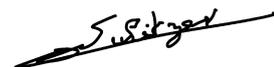
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

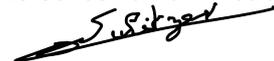
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

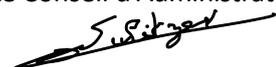
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

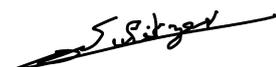
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

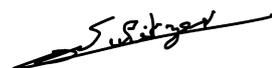
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révoqué dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « **Société** »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

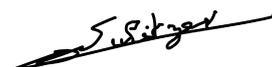
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

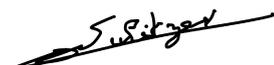
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, ~~selon la~~ réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révoqué dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

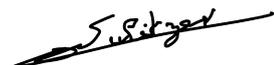
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

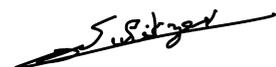
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

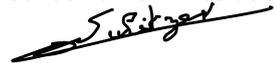
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

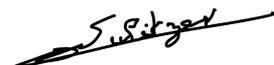
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

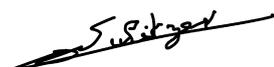
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

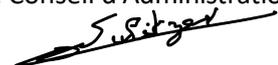
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

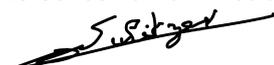
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration



**FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE L'ETANG DE BERRE ET DE LA MEDITERRANEE -  
FIEBM**

Société anonyme à conseil  
d'administration  
Capital social : 2.913.300,72 EUR  
Siège social : 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï  
13620 CARRY-LE-ROUET  
RCS : AIX EN PROVENCE 069.805.539  
(La « Société »)

**Décision d'ajournement de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022**

Par décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 13 mai 2022, la tenue de ladite assemblée générale a été ajournée à une date ultérieure afin de statuer sur le même ordre du jour.

Le conseil d'administration a décidé de convoquer une nouvelle assemblée générale le 7 juin 2022 à 15 heures 30 au 76, avenue Draïo de la Mar Lou Souleï, 13620 CARRY-LE-ROUET afin de statuer sur l'ordre du jour fixé pour l'assemblée générale du 13 mai 2022, à savoir :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la cession d'un actif appartenant à la Société ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*première résolution*) ;
- Autorisation de céder un élément d'actif appartenant à la Société – Pouvoirs au président directeur général (*seconde résolution*) – Ajoutée à la demande de Monsieur Julien Alvarez, actionnaire de la Société.

La convocation sera adressée aux actionnaires et publiée, selon la réglementation en vigueur, le 20 mai 2022.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce que le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il est révocable dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

\* \*  
\*

Le Conseil d'Administration

